

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Sport	525

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-4, L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du sport,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant la convention-type dans le cadre de l'Appel à projets « matériel sportif - sport et handicap »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 15 novembre 2019 approuvant la convention relative aux Atlantic Games 2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le budget primitif 2020 et notamment son programme 525 « sport »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 adoptant le règlement d'intervention de l'appel à projets «sport et handicap - matériel sportif»,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 adoptant le règlement d'intervention relatif au Fonds d'intervention pour le sport,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la convention-type dans le cadre de la Subvention Fonds d'intervention en faveur du sport,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et la stratégie agro-alimentaire partagée 2016-2020, en-Pays-de-la-Loire « de Notre Terre à Notre Table... »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 adoptant le règlement d'intervention d'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 approuvant les conventions types relatives à l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau,
- VU** la délibération de la commission permanente du 28 septembre 2018 adoptant le règlement d'intervention relatif aux aides des clubs sportifs de haut niveau,
- VU** la délibération de la commission permanente du 28 septembre 2018 adoptant les conventions types d'aides aux clubs sportifs de haut niveau,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, approuvant le règlement d'intervention « Sport pour tous - Ligues et comités régionaux sportifs », et la convention-type,
- VU** la délibération la Commission permanente du 6 juin 2019 adoptant le règlement d'intervention relatif aux structures fédérales haut niveau de la détection à l'excellence,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant la convention type relatif aux structures fédérales haut niveau de la détection à l'excellence,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 27 septembre 2019

adoptant le règlement d'intervention relatif aux Bourses individuelles de formation,

VU la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 accordant par convention une subvention forfaitaire de 20 000 € pour le Jumping international de la Baule 2020 du 14 au 17 mai 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 110 247 € en faveur des ligues ou comités régionaux présentés en annexe 1,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante de 15 197 €,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 95 050 €,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante avec les ligues ou comités régionaux conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019,

APPROUVE

l'avenant à la convention de partenariat entre la Région et le Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire pour la participation d'une délégation régionale à la 23ème édition des Atlantic Games,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 15 964 € en faveur de 4 associations dans le cadre de l'appel à projets "Sport et Handicap - matériel sportif" présentées en annexe 3,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention-type approuvée par délibération du Conseil Régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AUTORISE

la dérogation au règlement de l'appel à projets « sport & handicap - matériel sportif » adopté par délibération du Conseil régional du 18 et 19 décembre 2019 afin que l'aide régionale accordée au Comité départemental du sport adapté de la Mayenne soit supérieure à 30% de la dépense subventionnable sans co-financement public,

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 7 850 € en faveur des sportifs de haut niveau au titre des bourses individuelles de formation présentées en annexe 4,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € en faveur du sportif de haut niveau au titre des plans d'accompagnement présenté en annexe 4,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

la modification du règlement d'intervention des Conventions d'Insertion Professionnelle, présenté en annexe 5, en le prolongeant jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2021,

APPROUVE

les termes des conventions-type de partenariat, présentées en annexe 6,

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 44 520 € en faveur des entreprises présentées en annexe 7,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes avec les bénéficiaires concernés conformément à la convention-type de partenariat,

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 158 500 € en faveur des ligues ou comités régionaux au titre du sport de haut niveau présentés en annexe 8,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante de 10 800 €,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 147 700 €,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019,

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 1 869 240 € aux clubs sportifs figurant en annexe 9,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la Présidente à signer avec chaque bénéficiaire les conventions correspondantes conformément aux conventions types approuvées par délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2018,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 315 800 € pour la prise en charge par la Région des achats de prestations formalisés par des marchés publics,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 40 000 € pour la prise en charge par la Région des actions "Terre de Jeux 2024",

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 72 000 € en faveur des associations présentées en annexe 10,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes pour les montants supérieurs à 23 000 €, conformément à la convention-type approuvée par délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019,

REJETTE

la demande présentée au titre du Fonds d'intervention pour le sport figurant en annexe 11,

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 1 000 € à l'association AS Les Ponts de Cé Tennis, pour la 20ème édition du tournoi (opération ASTRE 2020*08475),

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

ANNULE

la subvention forfaitaire de 20 000 euros en faveur de la Société des Courses Hippiques de la Baule (opération ASTRE 2020*03239) fléchés sur le budget de la Direction de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation au sein du programme n°114 « Economie de proximité et relations agriculture, alimentation et territoire » votée par délibération de la Commission permanente du 14 février 2020,

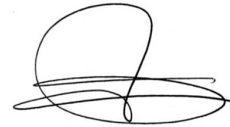
APPROUVE

l'avenant entre la Région et la Société des Courses hippiques de La Baule présenté en annexe 12 et de m'autoriser à le signer,

PREND CONNAISSANCE

des nouvelles dates des manifestations sportives reportées au second semestre 2020 présentées en annexe 13, le montant alloué à ces manifestations demeure inchangé.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs